

DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

Amalgame (partie 2) : utilisation sûre et réduction progressive de l'amalgame dentaire

Adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 27-29 septembre 2021, Sydney, Australie

CONTEXTE

Les déclarations de principe existantes de la FDI sur la sûreté des amalgames dentaires (*Les effets secondaires localisés possibles des restaurations à l'amalgame*, 2007, et *Innocuité de l'amalgame dentaire*, 2007) et leur utilisation dans le cadre de la réduction progressive établie dans la Convention de Minamata sur le mercure (*L'amalgame dentaire et la Convention Minamata sur le mercure*, 2014, et *Réduction progressive de l'amalgame dentaire*, 2018) sont mises à jour et intégrées.

La présence de mercure dans l'amalgame dentaire suscite des inquiétudes quant à ses potentiels effets sur les patients, les dentistes, les équipes dentaires et l'environnement. En outre, bien que mineure, l'amalgame dentaire est l'une des sources de pollution au mercure. Toutefois, la profession de santé bucco-dentaire reconnaît le besoin de réduire globalement l'utilisation du mercure, y compris des amalgames dentaires en accord avec les besoins et les préférences du patient. La manipulation sûre du mercure et la gestion des déchets d'amalgames sont abordées dans la déclaration de principe *Amalgame (partie 1) : gestion sûre des déchets et du mercure*. La réduction progressive de l'utilisation d'amalgames dentaires est notamment soutenue par le renforcement de la prévention des caries ainsi que la recherche et le développement de nouveaux matériaux de restauration dentaire rentables et écocompatibles, dont la qualité, la sécurité, la longévité et l'adhérence sont supérieures.

L'amalgame dentaire est un matériau d'obturation cliniquement éprouvé et efficace pour les dents. Il libère de minimes quantités (nanogrammes) de mercure, dont certaines sont absorbées par le corps. Le niveau de mercure urinaire est positivement corrélé au nombre et à la taille des restaurations à l'amalgame, mais d'autres sources ont généralement un plus grand impact. Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'utilisation sûre de l'amalgame dentaire pour la population en général.

La prépondérance des preuves disponibles ne permet pas d'associer la présence

de restaurations à l'amalgame avec des maladies chroniques et dégénératives, des maladies rénales, des maladies auto-immunes, des troubles cognitifs, des résultats de grossesse défavorables ni tout autre symptôme non spécifique parmi la population générale. Les groupes vulnérables sont des patients présentant une allergie avérée à l'amalgame, ou à l'un de ses composants, ou atteints d'une maladie rénale sévère. Comme pour toute intervention médicale ou pharmaceutique, la prudence est de rigueur si la pose de restaurations dentaires est envisagée chez les femmes enceintes. Les solutions à l'amalgame dentaire ont également suscité des préoccupations d'ordre toxicologique^{1,2}.

PÉRIMÈTRE

En 2013, la Convention de Minamata sur le mercure a soutenu une réduction progressive de l'amalgame dentaire dans les traitements de restauration dentaire. Adoptée en 2017, elle requiert une planification et une action stratégiques pour réduire le besoin d'utiliser des amalgames dentaires dans les traitements restaurateurs. La convention met également l'accent sur le besoin de renforcer les programmes d'études dentaires en faveur de la prévention des maladies, de la promotion de la santé et de l'enseignement d'autres techniques et matériaux de restauration, y compris l'approche d'intervention minimale, le cas échéant.

DÉFINITIONS

Convention de Minamata sur le mercure : traité international développé par le Programme des Nations unies pour l'environnement et régissant l'extraction, le commerce et l'utilisation du mercure.

Amalgame dentaire : matériau d'obturation pour les dents, préparé en mélangeant du mercure avec un alliage d'amalgame dentaire³.

Alliage d'amalgame dentaire : poudre ou pastilles de poudre compressée d'un alliage principalement composé d'argent, d'étain et de cuivre qui, une fois mélangé avec du mercure, crée un amalgame dentaire³.

PRINCIPES

La FDI soutient l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre de la réduction progressive de l'utilisation d'amalgames dentaires à travers la diminution de la demande, qui peut être accomplie en mettant davantage l'accent sur la prévention des maladies, la promotion de la santé et la recherche dans le développement et la disponibilité d'options de traitement alternatif équivalentes. Les traitements dentaires doivent garantir que les matériaux de restauration continuent d'être utilisés de façon sûre et efficace pour les patients et les professionnels de la santé bucco-dentaire tout en respectant l'environnement.

DÉCLARATION

- Toutes les décisions en lien avec le traitement doivent s'appuyer sur les preuves scientifiques actuelles, les meilleurs intérêts des patients et le jugement clinique réfléchi de la part du praticien dentaire tout en tenant compte de l'intégrité de l'environnement et de la santé de la population.
- Les tatouages à l'amalgame entraînent une décoloration des tissus, mais restent bénins. Aucun traitement n'est nécessaire. Dans de très rares cas, des lésions lichénoïdes buccales localisées peuvent survenir à proximité des restaurations à l'amalgame, en raison de nombreux facteurs tels qu'une réponse auto-immune ou une réaction allergique aux composants de l'amalgame. Si ces patients sont positifs aux tests cutanés d'allergie au mercure ou autre composant de l'amalgame, le remplacement des restaurations peut améliorer leurs lésions muqueuses.
- La FDI soutient les pratiques ci-dessous visant à réduire progressivement l'utilisation d'amalgames dentaires :
 - mettre davantage l'accent sur la prévention des maladies et la promotion de la santé ;
 - renforcer la recherche et le développement de matériaux sans mercure de qualité pour la restauration dentaire en tenant compte des possibles impacts pour la santé et l'environnement ;
 - favoriser l'éducation en matière d'utilisation de techniques et de matériaux de restauration alternatifs adaptés dans les universités et les programmes de formation continue ;
 - réduire et, si possible, éviter l'utilisation d'amalgames dentaires dans les cas suivants :
 - lésions adaptées à d'autres matériaux de restauration, notamment pour le premier traitement restaurateur et chez les jeunes patients ;
 - personnes présentant des conditions médicales spéciales, telles qu'une maladie rénale sévère, des réactions allergiques de contact à l'amalgame ou des lésions lichénoïdes (érosives) de la muqueuse buccale ;
 - l'exception étant lorsque l'utilisation d'amalgames dentaires est jugée nécessaire par le chirurgien-dentiste en fonction des besoins spécifiques du patient et de la situation clinique. Cette déclaration peut être mise en œuvre différemment dans divers pays ou régions et lorsque des réglementations spéciales peuvent s'appliquer.

MOTS-CLÉS

prévention, matériaux de restauration alternatifs, éducation, amalgame, mercure, Convention de Minamata

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration de principe se fondent sur les meilleures preuves scientifiques actuellement disponibles. Elles peuvent être

interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des contraintes socioéconomiques prévalentes.

RÉFÉRENCES

1. Scientific Committee on Emerging and Newly Identified Health Risks (SCENIHR). The safety of dental amalgam and alternative dental restoration materials for patients and users. European Commission; 2015. Available from: https://ec.europa.eu/health/scientific_committees/emerging/docs/scenih_r_o_046.pdf.
2. Ajiboye AS, Mossey PA; IADR Science Information Committee, Fox CH. International Association for Dental Research Policy and Position Statements on the Safety of Dental Amalgam. *J Dent Res*. 2020 Jul;99(7):763-768. Available from: doi/10.1177/0022034520915878
3. International Organization for Standardization. Dentistry – Vocabulary. International Organization for Standardization ISO. Document number: 1942:2020. Available from: <https://www.iso.org/standard/72249.html>.